

1^{er} OPEN CHALLENGE MINARELLI

Et FINALE CHALLENGE MINARELLI 2015

REGLEMENT PARTICULIER

ART. 1 : ORGANISATION

L'Open Challenge Minarelli 2015 et la Finale Challenge Minarelli 2015, catégories **KFS Jeune, KFS 100, Rotax Max, Rotax Max Evo, Rotax Master et Rotax Master Evo** sont organisés par EVOKART, 7, Z.A. Les Fossettes, 37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER

ART. 2 : DEROULEMENT

L'Open Challenge Minarelli 2015 et la Finale Challenge Minarelli 2015 se dérouleront respectivement sur les pistes **de MER – 14 & 15 mars 2015 et du MANS – 24 & 25 octobre** qui prendront en charge l'organisation des courses, assistées de l'équipe du Challenge Minarelli.

ART. 3 : PARTICIPANTS

Les pilotes devront posséder une Licence Compétition Nationale de Karting FFSA validée 2015 et respecter les règlements de la FFSA parus dans le Règlement Sportif National 2015.

Les accompagnants des pilotes doivent être en possession d'au moins une Licence Personnel Satellite.

ART. 4 : ENGAGEMENT

L'engagement par course pour les adhérents du Challenge Minarelli est de 95 €uros T.T.C. (droit de piste du samedi, transpondeur et numéros de course compris).

L'engagement par course pour les pilotes non adhérent au Challenge Minarelli est de 120 €uros T.T.C. (droit de piste du samedi, transpondeur et numéros de course compris).

Clôture des engagements 14 jours avant chaque course, après cette date les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles et au plus tard le SAMEDI à 16 heures.

AFIN DE FACILITER LE TRAVAIL DES ORGANISATEURS, NOUS VOUS REMERCIONS DE CONFIRMER VOTRE INSCRIPTION AU PLUS TÔT.

ART. 5 : DEROULEMENT

Piste ouverte à l'entraînement le samedi.

Essais chronos le dimanche matin (1 séance par catégorie). Par groupes, si le nombre de participants dans une catégorie est supérieur à la capacité de la piste, l'ordre de passage sera tiré au sort.

Les courses se dérouleront en 2 manches de qualification de 10 tours, d'une pré-finale de 12 tours et d'une finale de 15 tours. Dans le cas où le nombre de participants dans une catégorie serait supérieur à la capacité de la piste, les pilotes seraient partagés en séries ou en poules. Suite aux séries ou poules, les premiers pilotes classés seront retenus pour la pré-finale et la finale A (dans la limite de la capacité de la piste). Les concurrents suivants participeront à une pré-finale et finale de classement. Le nombre de tours des manches, de la pré-finale et de la finale pourra être modifié en fonction des impondérables (horaires, conditions climatiques).

En cas d'insuffisance de participants dans une manche, pré-finale ou finale d'une catégorie, la règle de cohabitation de la FFSA sera appliquée.

ART. 6 : GRILLE

Grille des manches qualificatives : suivant les essais chronométrés.

Grille de la pré-finale : suivant le résultat des manches qualificatives

Grille de la finale : suivant le classement de la pré-finale.

ART. 7 : ATTRIBUTION DES POINTS

Points des **manches** : 0 point au 1er / 2 points au 2ème / 3 points au 3ème et ainsi de suite par progression croissante d'1 point. En cas d'ex-æquo entre 2 ou plusieurs pilotes à l'issue des manches, ils seront départagés en fonction de leurs chronos.

Tout concurrent déclassé lors du contrôle technique d'une manche ou suite à une décision de la direction de course sera classé dernier de la manche en question.

Tout concurrent déclassé lors du contrôle technique de la pré-finale ou suite à une décision de la direction de course sera classé dernier de la pré-finale.

Tout concurrent déclassé lors du contrôle technique de la finale ou suite à une décision de la direction de course sera exclu de la finale.

ART. 8 : ENREGISTREMENT DU MATERIEL

Il est conseillé de faire enregistrer son matériel et de confirmer son engagement avant de prendre la piste pour les essais.

ART. 9 : POINTAGE ELECTRONIQUE

Au moment de la confirmation de l'engagement, un transpondeur sera remis à chacun contre dépôt de la licence. Pendant l'épreuve, le transpondeur est sous la responsabilité du pilote. En cas de perte, il sera facturé 200 €uros. La licence sera restituée contre retour du transpondeur. L'installation du transpondeur est obligatoire, à compter du samedi après-midi.

ART. 10 : CONTROLE TECHNIQUE

Un contrôle technique pourra être effectué à l'arrivée des essais chrono ou à l'issue de chaque manche, pré-finale ou finale, quelque soit le classement du concurrent. Nous rappelons que certains systèmes d'acquisition de données sont rigoureusement interdits.

ART. 11 : RESERVES

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles ou extraits du Règlement Technique ou Sportif en cas de raisons majeures. L'organisation affichera les modifications avant le départ de la course. Un concurrent ou son entourage ayant un comportement anti-sportif pourra se faire exclure du Challenge. Tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement est formellement interdit.

ART. 12 : EQUIPEMENTS

Nous vous rappelons que l'équipement pilote est réglementé (Combinaison, casque, gants, minerve et chaussures montantes). Le port du pare-côtes est vivement conseillé. Veuillez consulter le Règlement Sportif et Technique National FFSA 2015.

ART. 13 : RECLAMATIONS :

Se référer aux articles du Règlement Technique et Sportif FFSA 2015.